

Approuvé par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne le 24 avril 2006

Le Syndic: *[Signature]* Le Secrétaire: *[Signature]*

Soumis à l'enquête publique du 14 au 4 juin 2007

Le Syndic: *[Signature]* Le Secrétaire: *[Signature]*

Adopté par le Conseil Communal du Mont-sur-Lausanne le 29 octobre 2007

Le Président: *[Signature]* Le Secrétaire: *[Signature]*

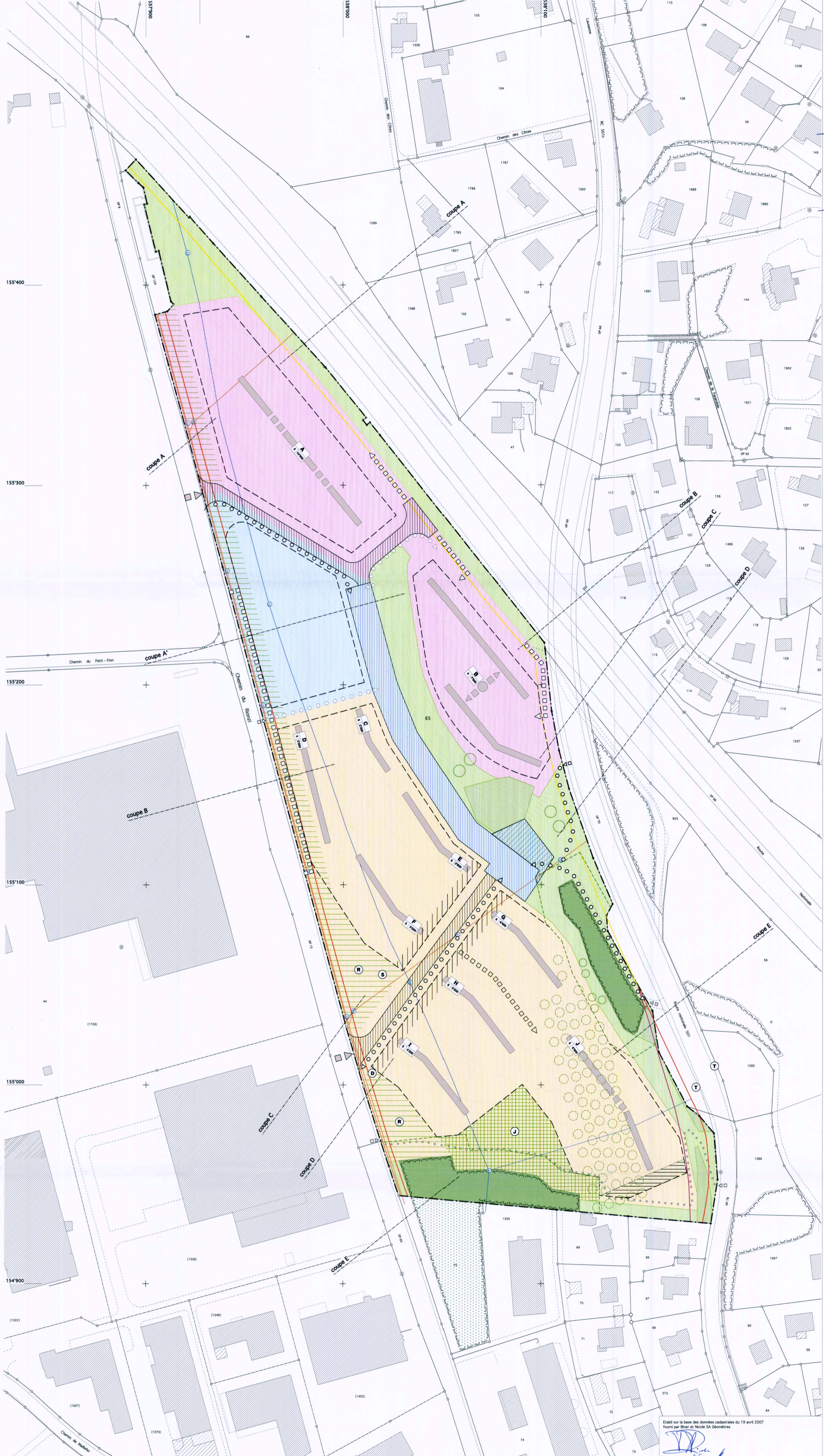
Approuvé préalablement par le Département compétent, le 1-2 DEC. 2007

Le Chef du Département: *[Signature]*

**CERTIFIÉ CONFORME**  
Service du développement territorial

Mis en vigueur, le 13 FEV. 2008

Coordonnées cartographiques moyennes: 155.100 / 538.000 6 septembre 2007



| Parcelle N° | Propriétaires                     | Surface terrain m2 |
|-------------|-----------------------------------|--------------------|
| 65          | Brun Olivier<br>Brun Ray Sandrine | 63356              |

Dont en :  
Aire forestière 2400  
Aire de terrain comptant dans le calcul de la surface de plancher déterminante (SPD) 60956

| Désignation des zones                                      | Surface de plancher déterminants (SPD) m2 |
|--|---|
| - Zone d'activités   | 17300                                     |
| - Zone d'affectation mixte dont 2820 m2 d'activités        | 28200                                     |
| - Zone de construction et d'aménagement d'utilité publique | à titre indicatif 41000                   |

**Légende**

**Plan**

- Périmètre PPA

**Zones, Aires, Secteurs**

- Zone d'activités
- Zone d'affectation mixte
- Zone de construction et d'aménagement d'utilité publique
- Zone de rencontre
- Zone naturelle à vocation écologique
- Aires forestières selon levis des lésions du 21 juin 2005
- Secteur d'aménagement paysager
- Secteur de parc
- Secteur de délaissement

**Voies et équipements**

- Accès véhicules motorisés, vélos et piétons
- Accès vélos et piétons
- Accès piétons
- Voie de desserte principale
- Voie de desserte secondaire
- Liaison piétonne principale
- Liaison piétonne secondaire
- Sentier
- Aire de jeux
- Arrêt des transports publics
- Dispositif de rétention des eaux météoriques
- Aire de stationnement
- Emplacement de gestion des déchets
- Eau usée et regards accessibles
- Eau claire et regards accessibles

**Constructions**

- Aire d'évolution des constructions
- Aire de développement des constructions
- Développement des constructions
- designation des constructions
- surface de plancher déterminante (m) nombre de niveaux
- Bande d'implantation des constructions
- Limitation à 628.70 de l'altitude du gabarit de construction

**Limites**

- Limite des constructions à la lisière
- Limite des constructions à l'autoroute du 25 avril 1962, maintenu
- Limite des constructions du 19 août 1949, modifié
- Limite des constructions à la route nouvelle, principale / secondaire

**Végétation**

- Haie, bosquet maintenus
- Arbres maintenus
- Arbres supprimés

Établi sur la base des données cadastrales du 19 avril 2007  
Fourni par Bior et Nicole SA Géomètres